

## **Prix du recteur pour nouveaux chercheurs d'exception – Lignes directrices**

En 2013, le Vice-rectorat à la recherche et à l'innovation a créé un prix afin d'encourager et de récompenser les chercheuses et chercheurs en début de carrière qui se démarquent à l'Université McGill.

### **DESCRIPTION**

Jusqu'à trois prix sont décernés chaque année à des membres du corps professoral en début de carrière (ayant obtenu leur doctorat ou leur diplôme le plus avancé depuis moins de dix ans) qui se distinguent par leurs **contributions exceptionnelles à la recherche**. Le Prix du recteur pour nouveaux chercheurs d'exception est un prix en argent de 5 000 \$.

Le comité de sélection veille à ce que l'éventail des sujets de recherche et des approches disciplinaires ou interdisciplinaires du groupe de personnes récompensées soit diversifié. Il veille également à ce que les formes de recherche traditionnelles et non traditionnelles bénéficient d'une juste considération et à ce qu'une variété d'indicateurs des retombées de la recherche soient employés pour l'évaluation des candidatures.

**Le comité privilégiera les candidates et candidats ÉMERGENTS, soit les personnes prometteuses qui n'ont encore jamais reçu une bourse externe importante non associée à une discipline, c'est-à-dire une récompense non décernée par l'Université McGill et qui n'est pas réservée aux membres d'une discipline en particulier\*.**

(\* Voici quelques exemples : bourse de recherche Sloan, bourse Guggenheim, bourse Dorothy-Killam, bourse de recherche de la Fondation Jacobs, bourse de recherche Nature Inspiring Women in Science, programme Simons-Fellows, bourse Pivot, programme Schmidt Science Polymaths, programme des chercheurs mondiaux CIFAR-Azrieli, bourse Arthur-B.-McDonald du CRSNG, prix Steacie.)

### **ADMISSIBILITÉ**

Les personnes candidates doivent avoir obtenu leur doctorat ou leur diplôme le plus avancé depuis moins de dix ans, être autonomes dans leurs activités de recherche<sup>1</sup> et occuper un poste à l'Université McGill qui leur permet de superviser des personnes étudiantes et de publier leurs résultats de recherche<sup>†</sup>.

<sup>†</sup> Il est possible d'exclure de la période de dix ans les interruptions de carrière (congé parental, congé de maladie ou d'invalidité de longue durée, formation clinique ou obligations familiales) en fournissant une explication dans la lettre de mise en candidature. Dans le cas des personnes titulaires de plusieurs doctorats, la limite de dix ans est calculée à partir du premier doctorat obtenu.

---

<sup>1</sup> Chercheurs et chercheuses dont le statut ou le poste leur confère l'autonomie nécessaire pour concevoir et  
Date de la dernière révision : 4 novembre 2025

diriger leurs propres travaux de recherche. Sont exclus les chercheurs et chercheuses sous la direction ou la supervision d'une autre personne (p. ex. techniciens et techniciennes de recherche, postdoctorants et postdoctorantes, associés et associées de recherche).

## **MISE EN CANDIDATURE**

Chaque décanat est invité à présenter une candidature par année, à l'exception des grandes facultés de l'Université McGill :

- Faculté de médecine et des sciences de la santé, jusqu'à trois candidatures
- Faculté des arts, jusqu'à deux candidatures
- Faculté des sciences, jusqu'à deux candidatures

## **MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION**

- Recteur(-trice) ou une personne déléguée
- Vice-recteur(-trice) à la recherche et à l'innovation ou une personne déléguée
- Deux anciens lauréats ou anciennes lauréates du prix ou d'autres bourses de recherche importantes
- Deux chercheurs principaux ou chercheuses principales (doctorat ou diplôme le plus avancé obtenu il y a plus de 15 ans)

## **PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE**

Chaque dossier doit comprendre les documents suivants :

- 1) Une lettre de mise en candidature (d'au plus trois pages) fournie par le décanat de la faculté à laquelle appartient le chercheur ou la chercheuse, dans laquelle sont précisées :
  - a. les raisons de la mise en candidature;
  - b. la qualité des contributions à la recherche de la personne candidate et les chances de cette personne de se démarquer plus tard;
  - c. l'influence des activités d'enseignement et de supervision de la personne candidate sur son excellence en recherche;
  - d. les raisons pour lesquelles le candidat ou la candidate est un chercheur émergent ou une chercheuse émergente d'exception (c'est-à-dire une personne prometteuse qui n'a encore jamais reçu une bourse externe importante non associée à une discipline);
  - e. la manière dont l'excellence est mesurée dans le domaine de recherche de la personne candidate;
  - f. la confirmation que la personne candidate restera disponible pour assister à la cérémonie de collation des grades du printemps de sa faculté jusqu'à ce que le comité de sélection ait pris sa décision, ou les raisons pour lesquelles il lui sera impossible d'être présente à la cérémonie.

*Remarque : Pour évaluer le critère 1 b, le comité utilisera les indicateurs traditionnels et non traditionnels des retombées de la recherche (fournis dans le dossier de candidature) afin de prendre en compte la diversité des*

Date de la dernière révision : 4 novembre 2025

*réalisations, des distinctions et des résultats de la personne candidate. Les personnes qui proposent des candidatures peuvent consulter les ressources suivantes : la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), les appels à l'action 40 à 47 du rapport final 2027 du Groupe de travail du provost sur les études et l'éducation autochtones, ainsi que le document intitulé « Examples of the Range of Research Accomplishments, Recognition and Impacts Valued at McGill » (mis à jour en janvier 2024).*

- 2) Une page résumant les principales réalisations et le parcours de la personne candidate : ses contributions les plus importantes, accompagnées d'une justification; les conventions en matière de publication, de financement et de supervision dans son domaine de recherche; les éléments de mesure traditionnels et non traditionnels des retombées dans son domaine; d'autres informations qui méritent d'être signalées au comité de sélection, etc.
- 3) Le CV de la personne candidate (maximum de 20 pages), qui doit notamment contenir les informations suivantes :
  - a. publications et présentations savantes données sur invitation;
  - b. financement externe, prix et bourses reçus;
  - c. personnes supervisées aux études supérieures et postdoctorales;
  - d. périodes d'absence professionnelle et leur durée, le cas échéant.

#### **EXIGENCES LIÉES AU FORMAT**

- Police et taille : Arial, 12 points, ou l'équivalent
  - Marges et espacement : 2,5 cm, au maximum
- 4) Deux lettres de recommandation rédigées par des experts dans le même domaine que la personne candidate.
    - a. Les auteurs des lettres ne doivent pas être des collaborateurs actuels ou passés. (*Remarque : Les superviseurs ou les coauteurs des publications de la personne candidate sont considérés comme des collaborateurs.*)
    - b. Les auteurs des lettres ne doivent pas faire partie du personnel de l'Université McGill.
    - c. Une courte biographie des auteurs des lettres doit être fournie (250 mots, au maximum).

*Remarque : Les lettres de mise en candidature et de recommandation ne doivent pas être de simples condensés d'informations factuelles sur les travaux et les publications de la personne candidate. Elles doivent :*

- *expliquer de manière convaincante à un public non spécialisé l'importance des découvertes et des travaux du candidat ou de la candidate, et*
- *mettre en évidence en quoi les travaux du candidat ou de la candidate sont novateurs.*

## PROCESSUS DE SÉLECTION

Le mérite est le principal critère pour l'attribution du prix. Si plus de trois personnes candidates sont jugées également méritantes, le comité de sélection utilisera les données d'auto-identification recueillies au moment de la soumission du dossier de candidature, conformément au protocole d'équivalence, et consultera un conseiller en équité pour prendre une décision éclairée.

L'auto-identification comme membre d'un groupe désigné est une information personnelle et confidentielle qui ne sera utilisée qu'à cette étape du processus de sélection. Pour faciliter ce processus, les personnes candidates peuvent remplir le sondage sur l'équité et la diversité de l'Université McGill : <https://www.mcgill.ca/apo/forms/equity-diversity-survey>.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la responsable des prix et bourses du Vice-rectorat à la recherche et à l'innovation, Meredith Chatman, au plus tard le premier **mardi** de **février**.

Pour toute question concernant la préparation des candidatures, veuillez vous adresser à Meredith Chatman ([Meredith.chatman@mcgill.ca](mailto:Meredith.chatman@mcgill.ca)).

Comme c'est habituellement le cas, seules les personnes ayant proposé des candidatures et les personnes candidates retenues seront informées des décisions du comité de sélection.

*Remarque : Les candidats et candidates doivent être disponibles pour assister à la cérémonie de collation des grades du printemps de leur faculté. Dans la lettre de mise en candidature, il faut confirmer que, jusqu'à ce que le comité de sélection ait pris sa décision, la personne candidate restera disponible à cette période ou expliquer pourquoi il lui sera impossible d'être présente à la cérémonie.*